



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE MONTREDON-LABESSONNIÉ**

**COMMUNE DE
MONTREDON-LABESSONNIÉ**

SÉANCE DU LUNDI 19 SEPTEMBRE 2022

Nombre de Membres

- Afférents	19
- En Exercice :	19
- Présents :	15
- Ayant pris part :	18

L'an deux mille vingt-deux et lundi dix-neuf septembre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, au nombre prescrit par la loi, en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur Jean-Paul CHAMAYOU, Maire.

Date de convocation

12/09/2022

Présents : M. Jean-Paul CHAMAYOU ; M. Jean-François COMBELLES ; M. Jean MARTINEZ ; Mme Mélanie ROUX ; M. Didier COMBES ; M. Jean-Pierre LESCURE ; Mme Marie-Line CLUZEL ; M. Jean-Marie BRU ; M. Daniel CAMP ; Mme Pascale BARNA-LEGRAND ; Mme Héléna POLDERVAART ; Mme MARCOU MADER Pauline ; Mme Aline COUTAREL ; Mme Claude HUET et M. Raoul de RUS.

Date d'affichage

12/09/2022

Excusés représentés : Mme Marie-Claude ROLLAND représentée par M. Jean-Paul CHAMAYOU ; Mme Gaëlle POUUSTOMIS représentée par Mme Pascale BARNA-LEGRAND et M. Alain JAME représenté par M. Raoul de RUS.

Absente non excusée : Mme Dominique GODOT-RAMADE

Monsieur Daniel CAMP a été nommé Secrétaire de Séance.

Délibération N°2022-71 : Consultation citoyenne 36 grand rue

Au vu de la loi du 13 août 2004 (article 122) qui a étendu à l'ensemble des collectivités territoriales la possibilité de consulter les électeurs dont les communes bénéficient depuis 1992. Le droit de pétition, reconnu par la loi constitutionnelle du 28 mars 2003 est confirmé, En application de cette procédure codifiée aux articles L1112-15 à L1112-22 du CGCT,

Au vu de la requête déposée lors du dernier Conseil municipal du 28 juin 2022 par Monsieur Raoul de RUS, Conseiller Municipal, concernant la démolition du 36 grand rue, il est demandé ce jour de se prononcer sur la possibilité d'une Consultation Citoyenne à ce sujet.

Monsieur Raoul de RUS, Conseiller Municipal, prend la parole et expose sa demande.

Après un long débat entre les conseillers municipaux, Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée la délibération 2020-118 qui acte la démolition de ce bâtiment.

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, le Conseil municipal, avec 2 voix POUR de Monsieur Raoul de Rus pour lui-même et représentant Monsieur Alain JAME, 2 abstentions de Monsieur Didier COMBES et Mme Claude HUET, et 14 voix CONTRE :

- REFUSE la demande de Monsieur Raoul de RUS d'organiser une Consultation citoyenne concernant la démolition du 36 grand rue,
- REITERE l'autorisation à Monsieur le Maire de faire appliquer la délibération 2020-118 lui donnant pouvoir pour la démolition de ce bâtiment.

Ainsi fait et délibéré à Montredon-Labessonnié les jour, mois et an que dessus et ont signé tous les membres présents.

Pour extrait conforme,

Le Maire,

Jean-Paul CHAMAYOU

